

TARIFS CLUBS • Saison 2018 • Identiques pour les 3 formules de licences

Réaffiliation club = 53 € (cotisation 29 € + revue 24 €) • Affiliation club = 24 € (revue) + cotisation gratuite

Catégories	Cotisation FFCT	"Mini-Braquet" (Responsabilité Civile + Défense-Recours)		"Petit-Braquet" (Mini-Braquet + Accident Corporel et Rapatriement)		"Grand-Braquet" (Petit-Braquet + Dommages au vélo)		REVUE 11 numéros
		Assurance	Total	Assurance	Total	Assurance	Total	
École Cyclo (- 18 ans) :	12 €	-	-	offerte	12 €	48 €	60 €	+ 24 € Privilège 1 ^{ère} adhésion 18 €
Adultes	27,50 €	14,50 €	42 €	16,50 €	44 €	64,50 €	92 €	
Jeunes - 18 ans :	12 €	14,50 €	26,50 €	16,50 €	28,50 €	64,50 €	76,50 €	
Familles :								
1 ^{er} adulte	27,50 €	14,50 €	42 €	16,50 €	44 €	64,50 €	92 €	
2 ^e adulte	12 €	14,50 €	26,50 €	16,50 €	28,50 €	64,50 €	76,50 €	
Jeunes de 7 à 18 ans	6,50 €	14,50 €	21 €	16,50 €	23 €	64,50 €	71 €	
Jeunes de 6 ans et moins	Offerte					48 €	48 €	

TARIFS MEMBRES INDIVIDUELS • Saison 2018 • Identiques pour les 3 formules de licences

Catégories	Cotisation FFCT	"Mini-Braquet" (Responsabilité Civile + Défense-Recours)		"Petit-Braquet" (garantie égale au précédent PB+) (Mini-Braquet + Accident Corporel et Rapatriement)		"Grand-Braquet" (Petit-Braquet + Dommages au vélo)		REVUE 11 numéros
		Assurance	Total	Assurance	Total	Assurance	Total	
Adultes	39 €	14,50 €	53,50 €	16,50 €	55,50 €	64,50 €	103,50 €	+ 24 € Privilège 1 ^{ère} adhésion 18 €
Jeunes - 18 ans :	12 €	14,50 €	26,50 €	16,50 €	28,50 €	64,50 €	76,50 €	
Familles :								
1 ^{er} adulte	39 €	14,50 €	53,50 €	16,50 €	55,50 €	64,50 €	103,50 €	
2 ^e adulte	21 €	14,50 €	35,50 €	16,50 €	37,50 €	64,50 €	85,50 €	
Jeunes de 7 à 18 ans	8,50 €	14,50 €	23 €	16,50 €	25 €	64,50 €	73 €	
Jeunes de 6 ans et moins	Offerte					48 €	48 €	

GARANTIES PROPOSÉES 2018

Coût annuel de l'assurance • Garanties	Mini-Braquet • 14,50 €	Petit-Braquet • 16,50 €	Grand-Braquet • 64,50 €
Responsabilité civile	oui	oui	oui
Recours et Défense pénale	oui	oui	oui
Accident corporel	non	oui	oui
Assurance Rapatriement	non	oui	oui
Dommages au casque / Dommages cardio-fréquence-mètre	non	oui	oui
Dommages au vélo	non	non	oui, 1 500 €
Dommages au GPS	non	non	oui, 300 €
Dommages aux équipements vestimentaires	non	non	oui, 160 €
Décès suite à AVC/ACV : capital versé sans présentation d'un test à l'effort de moins de deux ans*	non	oui, 1 500 €	oui, 2 500 €
Décès suite à AVC/ACV : capital versé avec présentation d'un test à l'effort de moins de deux ans*	non	oui, 3 000 €	oui, 7 500 €
Décès suite accident	non	oui, 5 000 €	oui, 15 000 €
Invalidité IPP	non	oui, 30 000 €	oui, 60 000 €

* Cette garantie n'est ouverte qu'aux seules licences «Vélo Rando» et «Vélo Sport». La licence «Vélo Balade» ne pourra y prétendre.

- ACV : accident cardio-vasculaire
- AVC : accident vasculo-cérébral
- IPP : invalidité partielle permanente

ATTENTION : la mise en place par la FFCT de la formule de licence « Vélo Sport » n'autorise pas les clubs à organiser des manifestations compétitives avec classement ou chrono.